

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Délibération N°4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	24

L'an **deux mil vingt-six**

Le **onze mars à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 4 mars 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M.
BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du
titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT, pouvoir à M. de CHABANNES

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la loi n° 95-127 du 08 Février 1995, en particulier son article 11, relative aux marchés publics et délégations de service public, prévoit que l'assemblée délibérante est amenée à débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par l'établissement intercommunal.

Il présente et commente l'état des opérations immobilières effectuées au cours de l'année 2025. Toute précision est apportée sur chacune des acquisitions, cessions et portages fonciers inscrits sur l'état annexé à la présente.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir débattu, à l'unanimité :

- prend acte de la présentation du bilan de la politique foncière et immobilière engagée par la Communauté de Communes Pays de Lapalisse en 2025.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 17 MARS 2026
Publié ou Notifié
le : 17 MARS 2026
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Le Président,
J. de CHABANNES,

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

ANNEXES – État des immobilisations

ACQUISITIONS

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de l'acquisition	Montant
NÉANT						

CESSIONS

Budget annexe Lotissement Le Clos des Rosiers :

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Terrain à bâtir	Lotissement Le Clos des Rosiers 03120 Lapalisse	AI 294 de 919 m²	Communauté de Communes Pays de Lapalisse	M. HANGARD Hugo 23 Rue Barthélémy Guillon Résidence Montplaisir Bâtiment C appartement 4 03120 Lapalisse	Cession en vertu d'un acte authentique établi par Maître Mayeul MEYZEN, notaire, signé le 02 juillet 2025. Délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2018.	21 927,34 € HT soit 24 813 € TTC
Terrain à bâtir	Lotissement Le Clos des Rosiers 03120 Lapalisse	AI 295 de 1 168 m²	Communauté de Communes Pays de Lapalisse	Mme MARTIN Lola-Marie 18 bis Rue Gaston Commerçon 03120 Lapalisse	Cession en vertu d'un acte authentique établi par Maître Mayeul MEYZEN, notaire, signé le 03 octobre 2025. Délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2018.	27 868,48 € HT soit 31 356 € TTC

PORTAGES FONCIERS

Budget ZAE Près de la Grande Route :

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de l'acquisition	Montant
Terrain non bâti	Lieu-dit Saint Amand 03120 Lapalisse	ZM 4 de 68 140 m ²	EPF Auvergne 63-65 Boulevard François Mitterrand 63000 Clermont-Ferrand	Communauté de Communes Pays de Lapalisse	Convention de portage foncier signée le 18 octobre 2021. Délibération du Conseil Communauteaire du 15 juillet 2021.	Capital : 180 800 €. Durée : 8 ans à compter du 27 avril 2023. Taux : 1,25 %. Capital année 2025 : 22 088,01 €. Capital restant dû fin 2025 : 115 510,41 €.
Terrain non bâti	Lieu-dit Pré Saint Amand 03120 Périgny	ZI 10 de 2 270 m ²	EPF Auvergne 63-65 Boulevard François Mitterrand 63000 Clermont-Ferrand	Communauté de Communes Pays de Lapalisse	Convention de portage foncier signée le 18 octobre 2021. Délibération du Conseil Communauteaire du 15 juillet 2021.	Capital : 1 120 €. Durée : 8 ans à compter du 27 avril 2023. Taux : 1,25 %. Capital année 2025 : 136,84 €. Capital restant dû fin 2025 : 715,55 €.